

VOLCANS SCÈNE

L'événement Volcans scène :
ce sont des films, tout public,
sur l'univers des Volcans.

Son objectif principal est de faire connaître et valoriser le milieu volcanique sous tous ses aspects : biodiversité, environnement, mode de vie, mode de pratique, défis sportifs, études scientifiques, recherches, expérimentations, traditions et légendes, récits imaginaires et animations.

Chaque film traitera spécifiquement de l'univers volcanique.

LES FILMS RECHERCHÉS SERONT :

- Les films d'aventure et les exploits sportifs en terres volcaniques.
- Les expéditions et les expérimentations scientifiques au sein des milieux volcaniques.
- Les films anthropologiques qui mettent l'accent sur la relation Homme et volcans : la cohabitation, l'habitat, l'environnement et l'organisation locale par rapport au milieu et aux risques présents.
- Les films historiques, retraçant une facette d'un volcan et ses répercussions sur la planète.
- Les films divertissants, fictifs, expérimentaux, poétiques ou futuristes apportant un autre regard sur ce milieu au spectateur.

CES DIFFUSIONS PEUVENT AVOIR UN CARACTÈRE :

- Environnemental,
- Sportif,
- Éducatif,
- Pédagogique,
- Scientifique,
- Historique,
- Fictifs, Expérimental
- Divertissant.

LES CRITÈRES DE SÉLECTION SERONT :

- L'intérêt et la pertinence du film,
- L'originalité,
- Le message,
- L'émotion,
- Le choix du scénario et le registre de sa narration.

AUTRES CRITÈRES ÉTUDIÉS :

- La qualité visuelle et sonore,
- La durée (court métrage, en dessous de 1H00),
- Son esthétique,
- Sa neutralité sur des sujets politiques, ethniques et religieux.

LES FILMS SERONT CLASSÉS EN PLUSIEURS CATÉGORIES, UN PRIX SERA DÉCERNÉ PAR CATÉGORIE :

- Le Grand Prix de Volcans scène (choix de l'organisation)
- Prix du coup de cœur du Jury
- Prix du public

CONTACT :

volcanscene@gmail.com

07 76 07 30 72

RÈGLEMENT

ARTICLE 1 - DATE ET LIEU :

Le premier festival Volcans scène se déroulera du vendredi 25 août au samedi 26 août , à Volvic. Le point de ralliement se fera à proximité du parking de la gare, 63530 Volvic, dont le stationnement pourra être utilisé. Les participants seront guidés vers l'espace de projection situé en milieu naturel, sauf cas de météo défavorable. Dans ce dernier cas, un espace de projection couvert sera prévu pour accueillir les participants et nécessitera de se véhiculer jusqu'à un second site.

ARTICLE 2 – OBJECTIFS ET RÉCOMPENSES :

Le festival Volcans scènes a pour objectif principal de faire connaître et valoriser le milieu volcanique sous tous ses aspects : biodiversité, environnement, mode de vie, mode de pratique, défis sportifs, études scientifiques, recherches, mythes, croyances, comptes et légendes, animations.

Chaque film traitera spécifiquement de l'univers volcanique.

Les films recherchés seront :

- Les films d'aventure et les exploits sportifs en terres volcaniques.
- Les expéditions et les expérimentations scientifiques au sein des milieux volcaniques.
- Les films anthropologiques qui mettent l'accent sur la relation Homme et volcans : la cohabitation, l'habitat, l'environnement et l'organisation locale par rapport aux risques présents.
- Les films historiques, retraçant une facette d'un volcan et ses répercussions sur la planète.
- Les films divertissants, fictifs, expérimentaux, poétiques ou futuristes, apportant un autre regard au spectateur.

Ces diffusions peuvent avoir un caractère :

- Environnemental,
- Sportif,
- Éducatif,
- Pédagogique,
- Scientifique,
- Historique,
- Fictif
- Divertissant.

Les critères de sélection seront :

- L'intérêt et la pertinence du film,

- L'originalité,
- Le message,
- L'émotion,
- Le choix du scénario et le registre de narration.

D'autres critères plus secondaires seront étudiés :

- La qualité visuelle et sonore,
- La durée (court métrage, en dessous de 1H00),
- Son esthétique,
- Sa neutralité sur des sujets politiques, ethniques et religieux.

Les films seront classés en plusieurs catégories, un prix sera décerné par catégorie :

- Le Grand Prix de Volcans scène
- Prix du coup de cœur du Jury
- Prix du public

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATIONS :

Pour qu'un film soit recevable dans la compétition, les conditions suivantes doivent être remplies :

- 1) L'inscription des films à la compétition est gratuite. Elle implique, de la part des ayants-droit, l'autorisation de la projection du film en séance publique sans droits d'auteur ni rémunération d'aucune sorte.
- 2) Le thème : le thème doit être en rapport avec les objectifs du Festival. Le Comité d'organisation peut le cas échéant écarter des films ne partageant pas ces objectifs.
- 3) Le genre : les films de tous genres (reportage, documentaire, fiction, animation, éducation, recherche, projets d'études ou autres) peuvent être candidats au Festival.
- 4) Les films recherchés doivent être si possible postérieurs à l'année 2010. Toute candidature d'un film antérieur à 2010 s'avère possible (la date de réalisation ne constituant pas un motif d'exclusion) mais les films récents pourront être davantage favorisés au moment des sélections.

ARTICLE 4 – FILM HORS COMPÉTITION :

Le Comité d'organisation du Festival pourra éventuellement choisir certains films afin de les présenter au public hors compétition. Ces films seront inscrits au programme officiel.

ARTICLE 5 – INSCRIPTION :

Le réalisateur et/ou le producteur du film peut s'inscrire sous réserve d'avoir pleins pouvoirs et qualités attachés à la titularité des droits d'auteur pour permettre la représentation gratuite du film et l'utilisation gratuite des textes et photographies annexés dans le cadre du Festival.

- 1) Les inscriptions sont ouvertes du 01 janvier 2023 au 1er juin 2023. Les inscriptions devront parvenir complètes au secrétariat du Festival au plus tard le 1er Juin 2023.
- 2) Le festival est enregistré sur trois sites de Film-Dépôts ; les candidats sont invités à déposer leurs films sur l'une de ces plates-formes :

<https://www.docfilmdepot.com>
<https://www.shortfilmdepot.com>
<http://www.filmfestplatform.com>

- 3) Un producteur ou réalisateur peut également se porter candidat en adressant son dossier d'inscription à l'adresse volcanscene@gmail.com en adressant directement un lien vidéo privé avec ses accès.
- 4) L'inscription au Festival ne sera prise en compte qu'à la réception du dossier comprenant les documents suivants :
 - Un lien de visionnage en ligne (vimeo) de préférence OU une copie sur DVD du film proposé dans sa version définitive.
 - Des photos en lien avec le film proposé (3 minimum) et du réalisateur (1 photo) pour la promotion du film et du Festival, destinées au catalogue : Fichier JPEG ou EPS - Résolution : 300 DPI - mode colorimétrique CMJN
 - Une bande annonce du film pour le site internet du Festival en Mp4.
 - Un message de la part du réalisateur / producteur précisant son souhait de postuler au festival et d'accepter le règlement.

ARTICLE 6 – MODALITÉ TECHNIQUE :

- Si le film est sélectionné pour la projection publique, les fichiers devront être envoyés par liens de téléchargement, sur disque dur ou clé USB (disque dur et clé usb qui seront retournés au moment ou après le festival ; à une adresse qui devra être mentionnée). En cas de doute, nous contacter, un mauvais format pouvant entraîner l'élimination du film de la compétition. Sinon, nous adresser un lien de téléchargement complet sans écraser la qualité et la résolution.
- Pour les films francophones ou sous-titrés en français, il doit être envoyé au format DCP - La copie de projection du film sélectionné devra être à la disposition de l'organisation du Festival avant le 1er juillet 2023. En fonction des contraintes rencontrées par le festival, la qualité et le format exigé de la vidéo sera susceptible d'évoluer notamment selon le choix d'écran de diffusion utilisé (les informations vous seront transmises suffisamment en amont).

Les droits d'auteur et aucun autre type de rémunération ne pourront être réclamés pour la programmation et la projection du ou des films présentés au public pendant le Festival.

ARTICLE 7 – TRANSPORT ET ASSURANCE :

Les frais de transport et d'assurance des films sont à la seule charge de l'expéditeur à l'aller, ainsi que toutes les charges afférentes, les honoraires de transitaire en douane à l'importation et l'exportation. L'association supportera les frais de magasinage et d'assurance des films ainsi que de leur réexpédition. En cas de perte ou de détérioration, la responsabilité de l'association n'est engagée que pour la valeur de remplacement de la copie (à définir avant l'envoi).

ARTICLE 8 – PROMOTION :

L'inscription au Festival implique l'autorisation, pour l'organisation du Festival, de présenter sur tous supports ou médias des photos et des extraits du film (3 minutes maximum) sans reverser de droits. Les extraits de films pourront faire l'objet d'une diffusion, d'une multidiffusion sous-système Hertzien, câble, satellite et web.

ARTICLE 9 – PRÉSELCTION DES FILMS POUR LA COMPÉTITION :

Le Comité de sélection, constitué de représentants de nos partenaires et de membres de l'association, visionnera l'ensemble des documents inscrits et soumis à une sélection ; la phase de sélection, entre le 1er juin et le 1er juillet, déterminera les films qui seront présentés en compétition lors du Festival. Les décisions du Comité de sélection seront sans appel. La sélection officielle sera disponible peu après le 1er juillet 2023 sur le site internet du festival www.volcanscene.com

ARTICLE 10 – JURY – PRIX :

Le Jury est constitué par le Comité d'organisation. Il regroupe des personnalités choisies en fonction de leurs compétences dans les domaines de l'événementiel, de l'éducation, de l'environnement, des représentants des partenaires. Le Jury se réunit pour attribuer les prix aux meilleurs des films présélectionnés pour la compétition. Le Jury est souverain et a toute latitude pour décider d'attribuer une ou plusieurs distinctions supplémentaires ou de ne remettre qu'une partie des distinctions annoncées. Ses décisions seront sans appel. La voix du Président du Jury sera prépondérante en cas d'égalité. Un réalisateur peut présenter plusieurs films, toutefois, il ne pourra obtenir de prix que pour un seul. Un trophée pourra être remis au réalisateur d'un film primé ou à son représentant désigné. En aucun cas, il ne pourra être envoyé par la poste. Les lauréats pourront indiquer au générique du film primé les récompenses obtenues, pour toute exploitation commerciale ultérieure.

ARTICLE 11 – PROJECTION PUBLIQUE :

Les films primés et les éventuels films hors compétition sont projetés lors des séances de projection publique du Festival les 25 et 26 août 2023. Le Comité d'organisation fixe la programmation et invite les réalisateurs à venir présenter leurs films lors de la remise des prix publique. À cette occasion, Volcans scène prend en charge l'hébergement pour une nuit (nuit du vendredi au samedi) – maximum deux (en fonction du lieu de provenance) et la restauration du soir de deux personnes maximums par film. Des frais de défraiements seront appliqués dans la limite de 150 € par film, dont les justificatifs seront demandés.

ARTICLE 12 – ENGAGEMENT & DÉROGATIONS :

Le réalisateur et/ou le producteur garantit l'exercice paisible des droits attachés à l'utilisation du film et de tous documents annexés, qui pourront faire l'objet de représentations aux médias à partir d'extraits qui ne dépasseront pas 3 minutes à des fins d'annonces, de promotion et de présentation du Festival. La participation au Festival implique l'acceptation sans réserve des termes du présent règlement. En cas de contestation, seul le texte en français fera foi. Le Comité d'organisation du Festival est chargé d'apprécier tous les cas non prévus au règlement et d'accorder des dérogations éventuelles aux dispositions ci-dessus, sur demande expresse et motivée.

ARTICLE 12 – ORGANISATION :

Le premier Festival Volcans Scènes est organisé en partenariat avec de nombreux organismes publics et privés . SiègE : 5 rue des Sources, 63870 VOLVIC = volcanscene@gmail.com – www.volcanscene.com . Pour les correspondances concernant le Festival, utiliser de préférence les coordonnées dédiées au secrétariat permanent du Festival 07 76 07 30 72 et volcanscene@gmail.com